



SOLIDARITÉS

SOLIDARITÉ INCENDIES

Publié le 30 juillet 2026

SOLIDARITÉ INCENDIES

De nombreuses communes françaises sont touchées par des incendies d'une ampleur, d'une intensité et d'une durée exceptionnelles. Les conséquences humaines, environnementales, sanitaires et matérielles seront sans nul doute particulièrement catastrophiques et durables. La reconstruction des territoires et le retour à une vie normale pour les populations prendront du temps.

L'Association des Maires de France, en lien avec la Protection Civile, a lancé un appel à la solidarité nationale, notamment à l'adresse des communes et des intercommunalités.

La commune de Batz-sur-Mer s'inscrira bien entendu dans cette démarche, en proposant au vote une subvention exceptionnelle lors du prochain conseil municipal prévu le 7 septembre prochain.

Ce soutien financier contribuera à la reconstruction des territoires durement touchés par ces incendies.

Il y a 25 ans, Batz-sur-Mer a pu compter sur la solidarité nationale pour affronter et surmonter les graves conséquences de la catastrophe de l'Erika.

À notre tour, et comme nous l'avons fait par le passé lors des inondations de Salies-de-Béarn en 2016 et au début du conflit ukrainien, de participer à l'élan de solidarité nationale.

Appel aux dons

La Protection Civile, la Croix Rouge Française et le Secours populaire, mobilisés sur le terrain pour l'évacuation, l'hébergement d'urgence et l'accompagnement des populations, ont également lancé un appel aux dons. Les citoyens peuvent y contribuer.

- Dons à la Protection Civile : <https://don.protection-civile.org/incendie-gironde>
- Dons au Secours Populaire : <https://don.secourspopulaire.fr/incendies/~mon-don>
- Dons à la Croix-Rouge Française : <https://www.croix-rouge.fr>



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-
batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25